Les courbes critiques

MRC du Haut-Saint-François

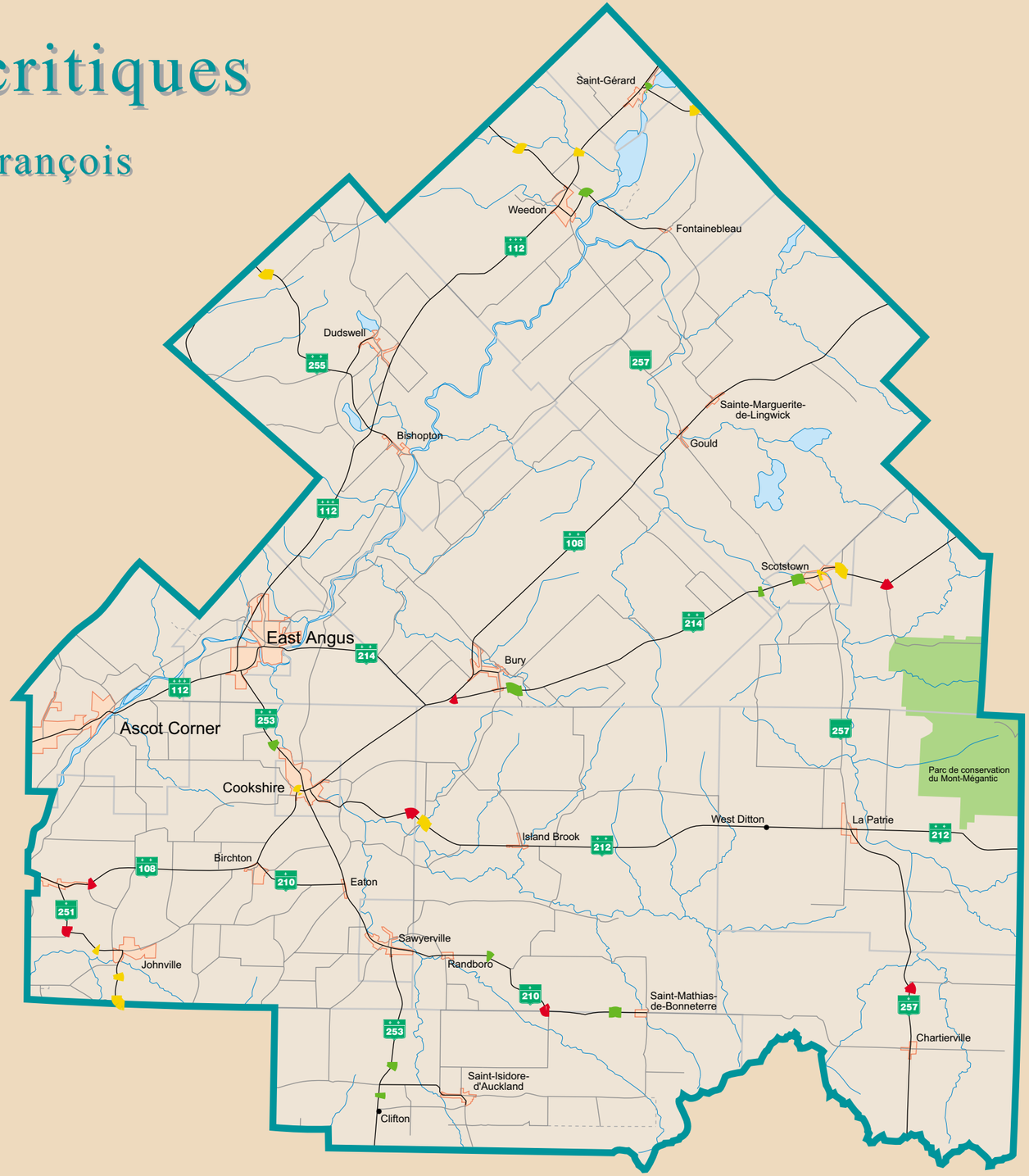

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

PLAN DE TRANSPORT DE L'ESTRIE

Écart entre la vitesse affichée et la vitesse recommandée

- 15 km/h
- 25 km/h
- 35 km/h et plus

Les courbes dont l'écart entre la vitesse affichée et la vitesse recommandée est égal ou inférieur à 15 km/h sont considérées comme étant sous-standards mais non critiques.

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice
- Route locale
- Route rurale
- Limite de l'Estrie
- Limite de municipalité
- Hydrographie
- Affectation urbaine
- Parc

2,65 0 2,65 5,30
kilomètres

Direction de l'Estrie
Service des inventaires et du plan
Juin 1999

Carte
24 d